**Déclaration préalable au CTSD du lundi 5 septembre 2016. SE-UNSA 64**

Le SE-UNSA 64 se félicite de la signature de la convention ruralité dans les Pyrénées Atlantiques au mois de juillet dernier. Cette signature permettra d’abonderla dotation du département pour la rentrée 2017.

Le SE-UNSA se félicite aussi que le délai de finalisation des projets pour la rentrée 2017 soit porté au plus près du calendrier de carte scolaire. Cela devrait permettre aux élus, parents et enseignants de réfléchir sereinement aux avantages et aux contraintes des différentes options. **Cependant, il est indispensable que l’administration accompagne ces projets sur le terrain sans pression**. Pour les communes comme pour les équipes enseignantes, la mise en place de ces nouvelles structures n’est pas anodine.

Mais le SE-UNSA 64 veillera au respect des objectifs visés par le texte de cette convention ruralité :

* Favoriser sur l’ensemble du territoire une scolarisation précoce en permettant la possibilité de scolariser les TPS.
* Réduire le nombre de structures à classe unique et d’écoles ou de RPI à 2 classes.
* ….

Tel est le cadrage ministériel.

Le SE-UNSA continuera donc à s’opposer à des créations de RPI dont la taille ne correspond nullement à ces objectifs. Certains des projets qui nous ont été soumis lors du CDEN du 9 mai dernier étaient loin de viser ces cibles. Cessons de focaliser sur les écoles en périphérie des villes, les structures à 1, 2 ou 3 classes sont assez nombreuses dans ce département pour réussir à améliorer l’offre scolaire publique en milieu rural.

Pour le second degré, l'UNSA Éducation regrette une nouvelle fois de plus l'absence totale de documents préparatoires à la tenue de ce comité technique.

Avertis et convoqué au dernier moment il est difficile pour les représentants du personnel que nous sommes de remplir correctement  notre mission et de participer à un dialogue social de qualité.

Plus sur la forme que sur le fond, l'UNSA  éducation dénonce les changements de structures de dernière minute imposés  trop tardivement aux établissements.
Ces méthodes font peser sur les personnels de direction une charge de travail inacceptable.

A l'heure où le Ministère de l'Education Nationale porte une attention toute particulière à l'amélioration du climat scolaire, ces  ajustements  tardifs  détériorent considérablement la qualité au travail de l'ensemble de la communauté éducative.